

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST



N° 01-2025-05

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 30 janvier 2025

Convocation du : 23 janvier 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 23

L'an deux mille vingt-cinq, trente janvier à dix-huit heures et trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

FINANCES : Demande de fonds de concours transition écologique auprès de la CCMP pour la réhabilitation du Pôle Petite Enfance (PPE)

Présents : Mme Caroline TERRIER, M. Sergio MANCINI, Mme Véronique CORTINOVIS, M. Philippe MAILLEZ, Mme Sylvie CAILLET, M. Lionel CHEVROLAT, M. Joël AUBERNON, Mme Annick PANTEL, M. Jean-Marc CURTET, M. Bertrand VERMOREL, M. Sébastien RENEVIER, Mme Valérie BERGER, M. Harris GREISS, Mme Cathy BARCELLINO, Mme Anne LE GUYADER, M. Jean-Pierre COTTAZ.

Représentés :

Mme Annie MACIOCIA donne procuration à M. Sergio MANCINI

M. Gilbert DEBARD donne procuration à M. Joël AUBERNON

Mme Laurence ROUQUETTE donne procuration à Mme Sylvie CAILLET

Mme Elodie BRELOT donne procuration à M. Philippe MAILLEZ

M. Patrick THOLON donne procuration à Mme Annick PANTEL
Mme Sophie GAGUIN donne procuration à Mme Caroline TERRIER
Mme Nathalie THIMEL-BLANCHOZ donne procuration à M. Jean-Pierre COTTAZ

Absents : M. Franck LONGIN, Mme Anne-Sophie RAMPON, M. Philippe CASAMAYOR,
M. Cyril LANGELOT

Secrétaire de séance :

Mme Valérie BERGER

Le rapporteur rappelle que la commune s'est inscrite dans une politique de développement durable qui passe notamment par la rénovation énergétique de ses bâtiments et plus particulièrement de la rénovation du pôle petite enfance.

Construit dans les années 2003-2005, le bâtiment occupe un rôle clé dans la vie de la commune. Il accueille pendant la journée des enfants de 2 mois et demi à quatre ans. Après une vingtaine d'années de vie, les utilisateurs ont fait un constat d'un inconfort thermique important caractérisant le bâtiment aussi bien en période estivale qu'hivernale.

C'est ainsi que le cabinet d'architecture De Plus Belle accompagne la commune dans le cadre d'un diagnostic et dans les solutions à déployer pour augmenter les performances énergétiques du bâtiment et donc permettre des économies sur les charge de fonctionnement mais aussi améliorer l'environnement des usagers du bâtiment.

Afin de mettre ces travaux en oeuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du fonds de concours pour la transition écologique.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

DÉPENSES			RECETTES		
Détail des postes de dépenses	Montant HT	En %	Détail des postes de dépenses - TRAVAUX	Montant HT	En %
Maitrise d'œuvre	44 000,00 €	10%	Autofinancement	90 526,50 €	20%
Travaux de rénovation - PHASE APD	456 800,00 €	90%	Emprunts	- €	0%
<i>Bardage bois et ITE</i>	107 800,00 €		Département de l'Ain - Transition énergétique Validité jusqu'au 08/06/2026	44 980,00 €	9,8%
<i>Menuiseries extérieures aluminium</i>	14 400,00 €		DSIL – Rénovation énergétique des bâtiments – Validité jusqu'au 06/07/2025	66 935,50 €	14,7%
<i>Platerie - plafonds - finitions</i>	42 200,00 €		Département de l'Ain- Validité jusqu'au 12/12/2025	39 358,00 €	8,6%
<i>Electricité</i>	72 900,00 €		CCMP – fonds de concours transition écologique En cours	100 000,00 €	21,9%
<i>Plomberie - chauffage - ventilation - climatisation</i>	219 500,00 €		Fonds vert - Rénovation des bâtiments énergétiques - En cours	115 000,00 €	25,2%
TOTAL	456 800,00 €	100%	TOTAL	456 800,00€	100%

DELIBERE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le dispositif du fonds de concours portant sur la transition écologique mis en place par la CCMP,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Votants	23	
---------	----	--

Pour	23	Mme Caroline TERRIER, M. Sergio MANCINI, Mme Véronique CORTINOVIS, M. Philippe MAILLEZ, Mme Sylvie CAILLET, M. Lionel CHEVROLAT, Mme Annie MACIOCIA, M. Joël AUBERNON, Mme Annick PANTEL, M. Gilbert DEBARD, M. Jean-Marc CURTET, M. Bertrand VERMOREL, Mme Laurence ROUQUETTE, Mme Elodie BRELOT, M. Patrick THOLON, M. Sébastien RENEVIER, Mme Valérie BERGER, Mme Sophie GAGUIN, M. Harris GREISS, Mme Cathy BARCELLINO, Mme Anne LE GUYADER, M. Jean-Pierre COTTAZ, Mme Nathalie THIMEL-BLANCHOZ
Contre		
Abstention		
NPPV		

ADOpte les opérations et les modalités de financement,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel,

AUTORISE Madame le Maire à solliciter d'autres co-financeurs le cas échéant,

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ces opérations.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



TERRIER

Caroline TERRIER,
Mairie de Beynost

Accusé de réception en préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception préfecture :